

# Règlement du tournoi National des Ponts de Cé

- 1) Le juge-arbitre du tournoi est Yves DELORME, les juge-arbitre adjoint est Jean-Guy Vaissier.
- 2) Les joueurs peuvent s'inscrire dans deux tableaux maximum.
- 3) Toutes les combinaisons sont possibles pour toutes les catégories.
- 5) La fiche d'inscription devra être correctement remplie pour déterminer les têtes de série éventuelles. Aucune réclamation ne sera acceptée si cette fiche est mal complétée.
- 6) Le comité d'organisation, avec l'accord du juge arbitre, se réserve le droit de compléter, regrouper ou modifier les tableaux en cas de nécessité.
- 7) Tout participant devra être en règle avec la FFBad le jour du tirage au sort et ne devra pas faire l'objet d'une suspension. **Le tournoi est ouvert aux joueurs de catégories minimales à vétérans pour les catégories A à C, et séniors et vétérans pour les catégories NC et D.**
- 8) Tout joueur non présent sur le terrain 5 minutes après l'appel de son match sera déclaré forfait.
- 9) Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que tous les accessoires nécessaires à son match.
- 10) Une tenue conforme aux circulaires FFbad sera exigée.
- 11) Les volants officiels sont les babolat aeroflex pro pour les joueurs classés et le mavis 500 pour les joueurs NC. Ils seront en vente sur place le jour de la compétition.
- 12) Les matches seront auto-arbitrés et arbitrés pour les finales pour les A.
- 13) Les joueurs seront convoqués 60 minutes avant leur match.
- 14) Les matches pourront être appelés avec un maximum de 60 minutes sur l'horaire prévu.
- 15) Les joueurs disposeront de 3 minutes d'échauffement avant le début du match à partir du moment où leur match aura été appelé. Pendant ce temps, les volants seront testés dès l'arrivée des joueurs sur le terrain.
- 16) Le temps de repos entre 2 matches est de 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés.
- 17) Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés à jouer ainsi que leur coach respectif.

- 18) Tout joueur désirant s'absenter de la salle où il joue doit en avertir le juge-arbitre sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.
- 19) Chaque participant inscrit, ayant déclaré forfait après la date de limite d'inscription (30 mars 2015), devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours en RAR son justificatif à la Ligue de Badminton des Pays de la Loire (101 rue Dupetit-Thouars 49000 Angers). Le remboursement des droits d'inscription sera accordé pour un forfait justifié. Sans justificatif, le licencié s'expose à 2 mois de suspension de toute compétition, six mois pour une récidive.
- 20) Le comité d'organisation limite le nombre d'inscrits par tableau. Les critères d'exclusion en cas d'atteinte de cette limite seront l'ordre d'arrivée des feuilles d'inscriptions. Aucune inscription ne sera acceptée par téléphone ou mail.
- 21) Tous les tableaux seront constitués de poules de 3 ou 4 avec 1 ou 2 sortants.
- 22) Seul un représentant du club est autorisé à poser une réclamation pour les joueurs mineurs auprès du juge-arbitre.
- 23) Le licencié, qui reçoit un carton noir, se voit remettre par le juge-arbitre un formulaire exposant les procédures et sanctions auxquelles il s'est exposé selon le règlement disciplinaire fédéral.
- 24) L'utilisation de substance et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton). Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopant pour le sport devra le signaler au juge arbitre avant son premier match.
- 25) Les tableaux de simple et mixte se joueront le samedi jusqu'au quart de finale. Les doubles ainsi que les phases finales des simples et des mixtes se joueront le dimanche.
- 26) **La date limite d'inscription est le 30 mars 2015 (date de réception), la date du tirage au sort est fixée au 10 avril 2015.**